

COMMUNES Entretien avec Patrick Rérat, professeur de géographie.

«Une fusion doit avoir du sens»

CONTEXTE

De 62 communes en 2008 à 37 aujourd'hui: en sept ans, le nombre de communes neuchâteloises s'est réduit de près de 40%. Et ce n'est peut-être pas fini si l'on songe au projet de l'Entre-deux-Lacs, à celui qui concerne la ville de Neuchâtel et trois communes voisines, enfin aux démarches menées à l'ouest du Littoral. L'idée d'une fusion dans les Montagnes, elle, a été renvoyée à la législature 2016-2020.

PASCAL HOFER

Des communes n'ont pas forcément besoin de fusionner si elles souhaitent, ensemble, améliorer l'efficacité de certaines prestations de base comme l'eau, les écoles ou la gestion des déchets. Les syndicats intercommunaux peuvent suffire. En revanche, une fusion s'avère fructueuse s'il s'agit d'avoir plus de poids sur le plan cantonal. Et surtout, seule une fusion permet de lancer des projets d'envergure, par exemple dans le domaine des transports, du développement territorial ou du logement.

On peut résumer ainsi le credo du Neuchâtelois Patrick Rérat, professeur de géographie à l'Université de Lausanne. Ce spécialiste de la mobilité et du développement urbain répond à nos questions.

D'une manière générale, que pensez-vous des fusions de communes, leurs avantages, leurs inconvénients?

Fusionner uniquement pour fusionner n'a pas de sens. En revanche, s'il y a un projet derrière la fusion, ou si cette fusion fait écho à une réalité déjà existante, alors elle peut être fondée.



Patrick Rérat avec, au second plan, la ville de Neuchâtel, qui fusionnera peut-être avec Peseux, Corcelles et Valangin. CHRISTIAN GALLEY

Pouvez-vous donner un exemple concret?

Prenez les fusions au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz: pour les mêmes dossiers, il y a désormais un seul conseiller communal, de surcroît professionnel, au lieu de neuf, respectivement quinze auparavant. Les effets positifs de ces deux fusions se sont d'ailleurs déjà fait sentir, à l'image de projets qui n'auraient sans doute pas abouti dans l'ancienne configuration. Autre exemple: à part les panneaux qui annoncent l'entrée dans Neuchâtel, Peseux et Corcelles, rien ne sépare ces communes dans les faits: leurs habitants partagent à la fois le même espace bâti et les mêmes pratiques au quotidien: mobilité, activités professionnelles, loisirs, etc.

Avoir des conseillers communaux professionnels, c'est un atout?

On perd en proximité entre la population et l'autorité. Mais on gagne en efficacité. La gestion d'une commune étant toujours plus complexe, la professionnalisation, à partir d'une certaine taille, est une nécessité. De même, les administrations communales doivent elles aussi se spécialiser. Sans parler de la difficulté toujours plus grande, pour les petites communes, à trouver des conseillers communaux et des conseillers généraux. Il existe un stade où la politique de milice atteint ses limites.

Le canton de Neuchâtel, pour ce qui est des fusions, est-il**«en avance» ou «en retard» par rapport aux cantons de Suisse?**

La Suisse compte aujourd'hui 2324 communes, contre 2899 en l'an 2000, soit une baisse de 20% environ. Le canton de Neuchâtel, lui, a passé de 62 communes à 37, soit une baisse de 40%. Neuchâtel, en moyenne, a donc connu davantage de fusions que les autres cantons. Mais cette différence s'explique d'abord par les fusions au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, qui ont concerné 24 communes au total. Il s'agit de deux des plus grandes fusions à l'échelle suisse. Il faut signaler aussi que Neuchâtel a connu des fusions plus tardivement que les cantons précurseurs comme Fribourg, où ce processus a été enta-

mé au début des années 1990. Pour Neuchâtel, il s'est écoulé un siècle sans fusion conséquente, cela alors que la société, dans l'intervalle, a complètement changé.

Alors pourquoi, en quelques années, toutes ces fusions?

Les raisons sont multiples. Les politiques fédérale – en particulier tout ce qui a trait aux agglomérations – et cantonales ont encouragé et soutenu les fusions. Ces dernières ont elles-mêmes été rendues nécessaires par toute une série de facteurs: le développement généralisé de la mobilité – qui a débouché sur la perte de signification des frontières communales –, les enjeux toujours plus complexes en termes d'aménagement du terri-

toire ou d'urbanisme, la diminution du poids des communes par rapport aux cantons, et ainsi de suite. Résultat: pour des questions de taille critique, les fusions correspondent clairement à une tendance lourde en Suisse.

Avec un phénomène relativement nouveau: après les petites communes, des villes s'y sont mises...

Effectivement. Il y a d'abord eu les petites communes rurales, puis ce que l'on appelle les communes suburbaines, à l'image de Milvignes dans le canton de Neuchâtel. Pour ce qui est des villes, on pense bien sûr à Lugano, qui a fusionné, en trois fois, avec 18 communes au total. Lugano est devenu la neuvième ville de Suisse en nombre d'habitants, ce qui lui permet de peser davantage sur la scène nationale. La ville de Neuchâtel est elle aussi engagée dans un processus de fusion, avec trois autres communes.

Etes-vous favorable à la création, un jour, d'une seule commune sur le Littoral, qui regrouperait environ 90 000 habitants?

En tant qu'observateur et analyste, un géographe n'a pas à dire si ce serait une bonne chose ou pas. Il n'a pas non plus à donner des tailles minimales ou maximales, qui de toute façon n'auraient aucun sens. Cela dépend du contexte, et l'impulsion doit venir des autorités politiques, avec l'appui de la population. Tout ce que je peux dire, c'est qu'une ville de 90 000 habitants, en comparaison nationale, ferait sens. Et qu'une telle ville pourrait plus facilement lancer et concrétiser certains projets. On a vu, par exemple, à quel point il a été compliqué de mettre en place la nouvelle ligne de bus entre la gare de Neuchâtel et Bôle, via Peseux, Corcelles, Auvernier et Colombier. ●

Entre-deux-Lacs, Neuchâtel et Montagnes

La prochaine fusion possible, c'est celle du Grand Entre-deux-Lacs. Un commentaire à ce sujet?

A ce sujet non, car je ne connais pas le dossier. Ce que je peux dire, en revanche, c'est que deux critères doivent être réunis pour qu'une fusion aboutisse: la cohérence du territoire d'une part, le projet d'autre part. Ce que je veux dire par là, c'est qu'une fusion, ce n'est pas seulement rationaliser des prestations communales, mais c'est dire aussi à la population: voilà pourquoi nous souhaitons fusionner, voilà ce que

nous allons faire, c'est donner du sens à la fusion. Ce qui est loin d'être facile! C'est pour cette raison que les débats portent le plus souvent sur les aspects les plus concrets et les plus émotionnels: le nom de la nouvelle commune, les armoiries et le taux fiscal.

Si le «Grand Neuchâtel» se réalise, est-ce que cela changera quelque chose dans l'équilibre cantonal?

Non, je ne pense pas, même si elle devenait la plus grande ville du canton en pas-

sant de 35 000 à 45 000 habitants. Par contre, elle aurait une plus grande marge de manœuvre pour des projets sur son territoire. Elle deviendrait également la troisième ville de Suisse romande. Ce serait surtout symbolique, mais elle bénéficierait de plus reconnaissance à l'extérieur.

Quel commentaire faites-vous au sujet de la fusion qui, à terme, ne se fera pas entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, respectivement entre les dix communes des Montagnes?

Les deux districts des Montagnes sont les seuls du canton qui n'ont pas connu de fusion et où les discussions semblent au point mort. Toutefois, les questions de taille critique s'y posent également. Avec La Chaux-de-Fonds et Le Locle d'un côté et les autres communes de l'autre, il y a de grandes différences de tailles, de spécialisations économiques, de cadres de vie, de sensibilités politiques, etc.

Mais à mon avis, les débats des derniers mois en termes de transports et d'infrastructures montrent toute l'importance pour les Montagnes de gagner en poids et en visibilité, ainsi que d'élaborer des projets à l'échelle régionale, au-delà des collaborations techniques ponctuelles. ●



La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Selon Patrick Rérat, «les débats des derniers mois montrent toute l'importance pour les Montagnes de gagner en poids et en visibilité». ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

QUATRE NOUVELLES COMMUNES

Depuis 2008, quatre projets de fusion ont abouti. Ils ont débouché sur la création des communes de La Tène (4800 habitants), Val-de-Travers (10 800), Val-de-Ruz (16 400) et Milvignes (9000). Deux projets ont échoué: la fusion de Peseux et Corcelles, et celle de Bevaix, Boudry et Cortaillod.

Deux projets concrets sont en cours: le Grand Entre-deux-Lacs (Saint-Blaise, La Tène, Enges, Cornaux, Cressier, Lignières et Le Landeron, soit 17 000 habitants), ainsi que l'éventuelle fusion entre Neuchâtel, Peseux, Corcelles et Valangin (45 000).

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DU CANTON

Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger jusqu'à la fin de la législature communale, soit 2016, sa politique d'encouragement aux fusions de communes. Elle comprend un soutien financier qui s'élève à 800 francs par habitant, avec un plafond fixé à 2500 habitants, respectivement 5000 habitants pour les villes.

D'ici les prochaines élections communales, les projets de fusions qui entendent bénéficier de l'aide de l'Etat devront avoir été approuvés par la population des communes concernées. Une aide de moindre importance est également prévue pour les projets de fusions de communes refusés en votation populaire dans ce délai, mais qui renaitraient sous une autre forme ultérieurement.

Selon le gouvernement, «les regroupements de communes permettent à ces dernières de gagner en autonomie ou de gérer des équipements sans avoir à mettre en place de syndicats intercommunaux, comme c'est le cas aujourd'hui. Ils renforcent le rôle des communes, complémentaire à celui de l'Etat.» ●